une proposition de loi ayant pour objet d'organiser en France le bien de famille. Le 15 novembre, le même député fait une autre proposition tendant à la constitution de biens collectifs pour les inscrits maritimes. Enfin, dans le Parlement actuel, l'abbé Lemire reprend le 23 juin 1898 son projet de loi sur le bien de famille et la transmission héréditaire de la petite propriété, projet de loi qui est contresigné par 62 députés de tous les partis.

A Lille, à la suite du rapport du docteur Lancry et de diverses communications, quelques vœux ont été adoptés dont nous signalons les suivants : que les catholiques, soit individuellement, soit en sociétés, se pénètrent des avantages économiques et sociaux résultant de concessions parcellaires de terrains, faites dans le but d'assurer à toute famille ouvrière la jouissance d'un jardin et la constitution d'un foyer insaisissable... qu'on établisse le plus possible de sociétés d'habitations à bon marché afin de pouvoir profiter des immenses avantages que donne la loi pour faciliter l'acquisition de la propriété.

L'après-midi du mardi, il s'agissait d'étudier le récent décret de M. Millerand, ministre du commerce, sur les conseils du travail. Le rapporteur, l'abbé Six, après avoir rendu hommage aux catholiques sociaux et aux démocrates chrétiens qui, soit dans leurs congrès, soit par leurs travaux, ont préparé cette mesure, étudie ce décret minutieusement dans ses moindres détails. Il y trouve de grands avantages. Les ouvriers et les patrons ont maintenant, selon l'abbé Six, une raison nouvelle d'utiliser la loi de 1884 sur les syndicats ; de plus, c'est pour les patrons et pour les ouvriers un moyen de se rapprocher sur le pied d'égalité en des réunions mixtes.

Après une séance de près de quatre heures, l'assemblée a été unanime à approuver l'initiative du gouvernement.

A la réunion générale du soir, l'abbé Gayraud a prononcé un discours sur la démocratie. Pour lui, la démocratie est une conséquence logique et de la tradition, et de l'Evangile, et du patriotisme.

M. Dehaut, conseiller général du Nord, parlant de la création d'une Maison du peuple à Lille, a rappelé pour la seconde fois, dans cette même soirée, la déclaration de Léon XIII : « Si la démocratie veut être chrétienne, elle donnera à notre patrie une ère de paix, de prospérité et de bonheur. »

Durant toute une journée l'assemblée s'est occupée des œuvres post-scolaires : patronages, cercles d'études, mutualités, lectures publiques, conférences, universités populaires. Peu ou point de récriminations contre les lois scolaires. On reconnaît que, parmi les concurrents officiels de l'enseignement libre, il n'y a pas que des sectaires. A entendre un langage parfois nouveau, on s'aperçoit que les catholiques s'ébranlent. Assurément une concurrence loyale est bien préférable, sous tous les rapports, aux attitudes blessantes et aux attaques personnelles.

Le groupe des œuvres fondées et organisées par le Sillon a été plus particulièrement étudié et encouragé. Mais les jeunes ne se contentèrent pas de dresser le bilan de leurs essais dans un congrès spécial, qui fut très suivi; ils portèrent la parole, et avec succès, dans les réunions générales. Et certainement, ni M. Behaghel, ni le baron Dard, ni M. Doal ne furent au-dessous de leur tâche.

Pourtant, il ne faut pas se le dissimuler, à cette action concordante et pacifique, sur le terrain des faits, de tous les catholiques, des tenants de la vieille école s'essayent de susciter des obstacles. Ainsi a-t-on pu le constater lorsque la question brûlante des directions pontificales a été soulevée. Heureusement qu'un vœu assez large a pu mettre, pour un instant, tout le monde d'accord. Enfin, quelques-uns se refusèrent à donner leurs sympathies et leur assentiment à tous les vœux émis par le congrès de la démocratie chrétienne. Mais la poussée est trop forte : inutile d'aller contre.

Le congrès s'est terminé par un discours de M. Brunetière. Devant plus de 6,000 personnes, l'académicien a traité des raisons actuelles de croire. Il a commencé par prouver la nécessité du changement de point de vue et d'orientation pour la défense de la doctrine, à mesure que la tactique des adversaires se modifie selon les temps et les pays. Puis il a énuméré les raisons de croire qui sont de trois sortes : raisons philosophiques, raisons morales et sociales, raisons historiques ou critiques. Pour lui, s'il s'est senti attiré vers le christianisme c'est par les raisons sociales, car sans le christianisme ni la liberté, ni l'égalité, ni la fraternité n'ont un sens ni une base solide. En concluant, M. Brunetière a salué la démocratie, qui doit être armée de la foi pour ne pas nous entraîner aux abîmes.

Un drame mondain

LA FAMILLE DE CORNULIER

Le comte de Cornulier et sa femme, née de Viennay du Val-Pineau, habitaient, après leur mariage, le château de Neuilly, par Bueil, dans l'Eure, et possédaient, en Suisse, une villa, la villa Jeanne-d'Arc, à Pinchat, par Carouge, tout près de Genève.

Les deux époux se trouvaient dans cette dernière résidence lorsque leur discorde prit un tel caractère d'acuité que la séparation devint nécessaire ; c'est à Genève que M. de Cornulier fit, à sa femme, les premières scènes violentes en public, et porta contre elle de graves accusations.

La mère du comte Charles de Cornulier porte le titre de comtesse Auguste de Cornulier de la Lande et habite le château de la Lande, par Montaigu (Vendée); elle est née de Grimoüard de Saint-Laurent. Elle a un autre fils, le comte Louis de Cornulier de la Lande, qui est conseiller général du canton de Montaigu et habite partie de l'année au château de la Lande, avec sa mère, partie au château de Beuvres, par Messac (Ille-et-Vilaine). Sa femme est née de la Pervenchère.

Le titre comtal que porte la famille de Cornulier ne lui a été conféré que par le Saint-Siège; elle est pourtant alliée à la plus vieille noblesse de Bretagne.

Le père de la victime du comte Charles de Cornulier, le marquis de Viennay, habite le château du Val-Pineau, près de Saint-Remy, par Mamers, dans la Sarthe.

Enfin, ajoutons que, tout à côté du château de la Lande, sur le territoire de la même commune, près de Montaigu, est situé le château de Bois-Corbeau, qui est habité par la comtesse de Villebois-Mareuil, née Cornulier. Les comtes de Cornulier sont d'ailleurs les cousins germains du colonel tué au Transvaal.

Le meurtrier de la rue de Provence est le neveu du chef de bataillon de Cornulier, tué sous les murs de Sébastopol, à l'attaque du Mamelon-Vert.

UNE ENQUÊTE A DREUX

Un rédacteur du *Matin* s'est rendu à Dreux, où il a fait une enquête sur les circonstances qui ont précédé le crime de la rue de Provence. Il explique que c'est à Dreux, où le comte de Cornulier avait acheté une petite villa, et où il fréquentait une société peu recommandable, qu'une instance en séparation de corps et de biens fut introduite par Mme de Cornulier. L'affaire vint devant le tribunal qui prononça la séparation « aux torts et griefs de chacun des deux époux ». Dans le jugement, qui est daté du 5 juillet 1898, figuraient ces attendus :

Attendu qu'au mois de juin 1890, à Arcachon, une scène a eu lieu au cours de laquelle des coups réciproques ont été échangés;

Que Cornulier a jeté sa femme à terre, l'a prise à la gorge en lui disant : « Puisque vous ne voulez pas crever, je vais vous étrangler. » Etc., etc.

La garde des enfants fut confiée à la mère.

En appel, après plaidoirie de Me Poincaré pour Mme de Cornulier et de Me Martini pour M. de Cornulier, la Cour, réformant le jugement de Dreux, rendit un arrêt ordonnant la séparation au profit de Mme de Cornulier et lui confiant la garde des enfants.

L'INSTRUCTION

Quatre bagues que portaient Mme de Cornulier et qui ont été éraflées par une balle ont été mises sous scellés par M. Tanguy, commissaire de police, et envoyées au parquet.

Les autres bijoux de la victime, une paire de boucles d'oreilles en diamant, une chaîne de montre dite chevalière, ont été remis à Me Desrousseaux, avoué de la comtesse.

LA CLOTURE DE L'EXPOSITION

Le déménagement

Les abords de l'Exposition ont reçu hier la visite d'un grand nombre de Parisiens, qui sont allés se rendre compte de l'état des travaux de déménagement et de dégagement des voies interceptées depuis plus d'un an.

En prévision de l'affluence des visiteurs, un service d'ordre important avait été organisé par le préfet de police aux environs des portes donnant accès dans l'Exposition, et l'entrée en était gardée à la fois par des agents et des gardes républicains.

A l'intérieur de l'enceinte, les visiteurs ont été également fort nombreux. La plupart des exposants avaient, en effet, convié leur famille à faire une dernière promenade à travers les allées et les avenues de l'Exposition ou à venir jeter un dernier coup d'œil sur les emplacements qu'avaient occupés leurs produits.

Le déménagement, qui n'a pas été arrêté pendant la journée de dimanche, a été repris dès ce matin avec une nouvelle activité. Aujourd'hui même, le palais des Fils et Tissus, au Champ de Mars, a été complètement débarrassé des objets qu'il contenait.

Le plus grand nombre des vitrines, dès hier, étaient d'ailleurs déjà vides et les tapis, les velums, ainsi que les motifs de décoration qui donnaient à ce palais un si grand cachet d'élégance et de confort avaient été enlevés.

De l'autre côté du Champ de Mars, au palais de l'Education, de l'enseignement et des sciences, le déménagement est également presque terminé. On n'y voit plus que les vitrines abandonnées et qu'un amoncellement de caisses que des ouvriers sont occupés à clouer.

Aux Machines, on démonte en toute hâte puis on emballe les pièces détachées qui sont ensuite chargées sur des camions.

Les grosses pièces ne seront enlevées que lorsque les rails qui doivent relier les palais avec la gare du Champ de Mars auront été mis en bon état.

Etant donnée la rapidité avec laquelle le déménagement s'effectue, il est à prévoir que les palais seront complètement évacués à la fin du mois de novembre. Alors seulement on procédera à la démolition. Toutefois les passerelles seront toutes démolies avant la fin de la semaine prochaine.

Déjà celle qui reliait la rue de Paris au Vieux Paris est entre les mains des démolisseurs.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Lundi 19 novembre. — Le baromètre reste élevé dans l'ouest et le nord de l'Europe; il atteint 750 mm. sur la Scandinavie.

La dépression qui a traversé la France et le nord de l'Italie se comble; une zone de basses pressions couvre toujours la Méditerranée (Alger 758 mm.).

Le vent souffle du nord-est sur nos côtes de la Manche et de l'Océan; il a été violent toute la journée d'hier et ce matin il est encore fort au pas de Calais, très fort avec mer grosse à la pointe du Cotentin.

Des pluies sont tombées sur l'Allemagne et la France; on a recueilli 15 mm. d'eau à Besançon, 9 à Clermont, 5 à Biarritz.

La baisse de température est générale; le thermomètre marquait ce matin, —10° à Hernosand, +1° à Moscou, 4° à Paris, 13° à Alger.

On notait : — 2° au puy de Dôme, — 10° au mont Mounier et au pic du Midi.

En France, un temps nuageux et frais est probable.

A Paris, hier l'après-midi, couvert: éclairs dans la soirée.

Moyenne d'hier, 18 novembre, 6°7, supérieure de 1°2 à la normale.

Depuis hier midi, température maxima, 8°7, minimum, 3°9.

A la tour Eiffel: maximum, 5°9; minimum 1°7.

Baromètre à sept heures du matin, 765 mm ; stationnaire à midi.

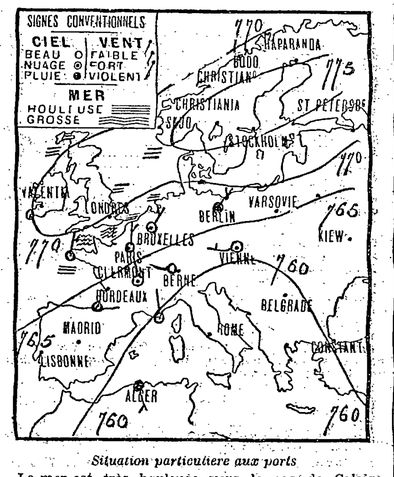

Situation particulière aux ports

La mer est très houleuse vers le pas de Calais; grosse à la pointe du Cotentin. Elle est un peu agitée en Bretagne et sur la Méditerranée.

UN CHAMPIGNON ROSE VÉNÉNEUX. — Le ministre de l'agriculture publie l'avis suivant :

Les empoisonnements par les champignons sont assez fréquemment observés pour qu'on signale à l'attention des cultivateurs une espèce de champignon rose, dont la confusion avec le champignon de couche peut amener des accidents sérieux.

Il s'agit du *stropharia coronilla*, sur la comestibilité duquel la plupart des flores sont muettes. Ce cryptogame doit être classé parmi les champignons dangereux. Bien que sa toxicité soit loin d'égaler celle des amanites vénéneuses, elle est cependant suffisante pour le faire rejeter des espèces comestibles.

Le *stropharia coronilla* ne peut être confondu qu'avec le champignon rose ou *psalliota campestris*, dont il se distingue assez facilement par la teinte vineuse des lames ou feuillets, par l'adhérence assez tenace du pied au chapeau, qui empêche la séparation de celui-ci sans déchirure des lames, contrairement à ce qui se passe dans le « vrai rose » ; enfin, par la teinte ocracée du chapeau. De plus, quand on coupe le *stropharia*, sa chair jaunit légèrement, tandis que la chair du vrai champignon rose tend à prendre le rose même des feuillets.

LE PORT DE LA SOUTANE. — Le conseil municipal d'Auzat-sur-Allier, s'appuyant sur la convention du 26 messidor an IX, vient d'interdire le port de la soutane sur tout le territoire de la commune.

Cette délibération a été prise à l'unanimité moins deux voix et quatre absents.

La commune d'Auzat adresse un appel aux municipalités républicaines pour qu'elles prennent des délibérations semblables.

LES COMPAGNONS DU DEVOIR DE LIBERTÉ. — Un cortège, qui a attiré sur son passage de très nombreux curieux, s'est déroulé hier, dans l'après-midi, de l'esplanade des Invalides à l'Hôtel de Ville, le long de la rue de Rivoli. C'étaient les compagnons charpentiers du Devoir de liberté, qui transportaient processionnellement les deux « chefs-d'œuvre » qu'ils avaient exposés du palais chez la « mère ». Ils avaient obtenu du préfet de police l'autorisation de former un cortège.

Selon le rite consacré — la dernière sortie des compagnons remonte à 1884 — ils sont venus, au nombre de deux cents, porteurs de longues cannes enrubannées, d'écharpes et de cocardes. Le cortège s'est formé aussitôt. En tête marchaient côte à côte les porte-bannières des divers groupes; le chef-d'œuvre, qui représente une école professionnelle, et qui a été commencé en 1887, était porté, ensuite sur un char; dans un landau, avaient pris place le « père » et la « mère » des compagnons, M. et Mme Pouplard, ainsi que le président de la section parisienne, M. Roulland. Puis venaient les délégués parisiens, les représentants des compagnons de Marseille, Lyon, Bordeaux, Tours, Cognac, ainsi que des menuisiers et des boulangers appartenant au même « Devoir de liberté ». La foule suivait, attirée par l'originalité du spectacle.

Après de courts arrêts devant l'Hôtel de Ville et devant la préfecture de police, le cortège s'est dirigé vers la rue Massillon, où habite la « mère », à qui incombe la garde des « chefs-d'œuvre » corporatifs. Aujourd'hui, les compagnons doivent se réunir en assemblée générale des sections, afin de créer une caisse de retraite pour les vieux ouvriers.

LA MISÈRE. — Depuis une dizaine d'années habitaient, rue Rochechouart, 92, dans un petit appartement au 4e étage, M. et Mme Pierre Clauzade.

Le mari était placier. Laborieux et actif, il gagnait sa vie et celle de sa femme. Les deux époux jouissaient de l'estime générale.

Mais avec l'âge vinrent les infirmités et la misère. M. Pierre Clauzade tomba malade et perdit son emploi. Il conserva de sa maladie une légère paralysie de la langue qui devait lui rendre difficile l'exercice de sa profession. Néanmoins une fabrique d'appareils d'éclairage le chargea de placer ses produits à la commission.

Le pauvre homme, malgré son âge — soixante ans — et ses infirmités, courut toutes les rues de Paris pour vendre la marchandise de ses patrons. Les résultats furent presque nuls. Bientôt le pain manqua à la maison et le loyer ne fut pas payé. Alors le découragement s'empara du malheureux placier. Il proposa à sa femme d'en finir avec cette existence insupportable. Elle y consentit et, hier soir, les deux époux, avant de se coucher, allumèrent un réchaud de charbon de bois dans leur chambre.

Vers quatre heures du matin, un de leurs voisins entendit ces plaintes, puis ces mots murmurés d'une voix faible : « Médecin ! médecin ! »

Il alla vite avertir la concierge qui monta aussitôt à l'appartement occupé par M. et Mme Clauzade. Cette dernière avait réussi à entr'ouvrir la porte et gisait évanouie sur le seuil. Elle avait été réveillée par les émanations du réchaud. L'instinct vital l'avait poussée à sauter du lit. Elle s'était sans doute dirigée vers la porte de sortie, mais, à demi-asphyxiée, elle était tombée. Enfin, après bien des efforts, elle avait triomphé dans sa lutte contre la mort. Dès qu'elle eut ouvert la porte, l'air la ranima.

Tandis que la concierge lui donnait des soins, le voisin pénétrait dans la chambre. Il ne put que constater le décès de M. Clauzade.

Mme Clauzade, dont l'état est grave, sans être désespéré, a été conduite à l'hôpital Lariboisière, sur l'ordre de M. Cotillon, commissaire de police, qui a procédé aux constatations d'usage.

UN MARI QUI L'ECHAPPE BELLE. — Devant un restaurant de l'avenue de Neuilly, hier soir, vers neuf heures, une jeune femme faisait les cent pas; sous son collet, elle dissimulait un objet assez volumineux. Des gardiens de la paix, de service sur l'avenue, la remarquèrent et ne la perdirent pas de vue. La femme semblait s'impatienter; elle s'arrêtait près des fenêtres du restaurant, cherchant à voir ce qui se passait à l'intérieur. Les gardiens voulurent se rendre compte; et comme, en ce moment, dans le restaurant, un joyeux repas de noces s'achevait, ils prévinrent le garçon d'honneur. Celui-ci leur apprit que le marié avait eu, jadis, des relations suivies avec une jeune femme, qui avait été désespérée de son abandon et avait menacé son ancien ami du vitriol.

Les gardiens alors s'approchèrent de la jeune femme, et, brusquement, lui saisirent les deux mains. Un litre que celle-ci tenait caché sous son collet, tomba, se brisa : il contenait en effet du vitriol. Le liquide rejaillit, inonda les vêtements, les jambes, les pieds de la malheureuse femme qui fut grièvement blessée. On dut la transporter dans une pharmacie voisine; et ce ne fut qu'après un premier pansement, que le commissaire de police put l'interroger.

Marie-Céline C... a déclaré qu'abandonnée par son ami, et sur le point d'être mère, elle avait voulu se venger et qu'elle ne regrettait rien. Mais tout de suite après, elle eut un accès de désespoir et tenta de se briser la tête contre le mur; un peu plus tard, dans une chambre du commissariat, elle voulut encore essayer de se suicider, en s'étranglant avec le cordonnet de son corset. Son état inspirant des inquiétude — cette jeune femme se trouve dans un état de grossesse assez avancé — elle a été dirigée sur l'infirmerie spéciale du Dépôt.

TRAMWAY ATTAQUÉ PAR DES RODEURS. — Cette nuit, vers une heure, au moment où le tramway à traction électrique Saint-Denis-Madeleine s'arrêtait au bureau d'omnibus de la place de la mairie, à Saint-Ouen, le conducteur Léopold Lecray, se vit tout à coup entouré par une bande de cinq à six rôdeurs qui s'efforcèrent de s'emparer de sa sacoche, tandis que d'autres le frappèrent. M. Lecray réussit à s'emparer d'une barre de fer servant à l'aiguillage, assomma deux de ses agresseurs et mit les autres en fuite.

Aussitôt le tramway parti, les rôdeurs envahirent le bureau d'omnibus et s'acharnèrent sur le contrôleur-chef, M. Mausset, qui fut grièvement blessé au visage et sur diverses parties du corps. Il fut heureusement délivré par plusieurs agents du commissariat de Saint-Ouen qui, après une lutte acharnée, s'emparèrent de trois des malfaiteurs ont été envoyés au dépôt.

UN SUICIDE MYSTÉRIEUX. — Vers deux heures, hier, dans l'après-midi, une dame descendait de fiacre rue du Pont-Notre-Dame. Un instant, elle s'immobilisa contre le parapet, regardant l'eau qui coulait. Puis elle revint vers le cocher, le paya généreusement et attendit qu'il se fût éloigné.

Elle s'assit alors sur le large parapet et se laissa tomber dans le fleuve. Mais ses allées et venues avaient attiré l'attention d'un marinier, M. P. Blomme, qui se trouvait sur la berge; il sauta dans une barque, poussa au large, plongea à plusieurs reprises, mais inutilement. Le courant, qui est en ce moment très fort, avait dû entraîner déjà le corps au loin; car, malgré les efforts d'autres mariniers, accourus aux appels de M. Blomme, celui-ci ne put être retrouvé.

Ce suicide émouvant, qui avait attiré sur les quais une foule assez nombreuse, fut signalé immédiatement au commissaire de police, M. Montillier, qui a ouvert une enquête. On sait seulement, de la désespérée, qu'elle était vêtue avec assez d'élégance et qu'elle paraissait être âgée de vingt-cinq à trente ans.

RETARD DU RAPIDE DE MARSEILLE. — Un accident est arrivé hier sur la ligne de Paris-Lyon-Méditerranée.

Le rapide 10, qui part de Marseille à 8 heures 12 du soir, arrivait à 2 heures du matin près de Saint-Georges, station située à une vingtaine de kilomètres de Mâcon, quand tout à coup, par suite d'un faux aiguillage, croit-on, le wagon-poste sortit des rails au kilomètre 490.

Les voyageurs éprouvèrent une assez forte secousse, mais aucun d'eux ne fut grièvement blessé. Seul, un postier ambulant fut projeté contre les parois du wagon et reçut quelques contusions qui, cependant, ne mettent pas sa vie en danger.

L'employé a pu rentrer à Paris dans le rapide qui, par suite de l'accident, est arrivé à Paris à deux heures de l'après-midi au lieu de neuf heures du matin. Par ce fait, notre courrier de Marseille ne nous est pas parvenu à l'heure habituelle, et force nous a été d'en remettre la publication à aujourd'hui.

INFORMATIONS DIVERSES

— Le président de la République et Mme Loubet ont offert ce matin à l'Elysée, comme ils l'avaient fait l'année dernière, un déjeuner aux nouveaux prix de Rome, MM. Sabatié, peintre; Landowski, sculpteur; Bizot, architecte; Quidor, graveur; Schmitt, compositeur de musique.

Les autres convives étaient : MM. Leygues, ministre de l'instruction publique; Roujon, directeur des beaux-arts; Guillaume, directeur de l'Académie de France à Rome; Normand, président de l'Académie des beaux-arts; Théodore Dubois, directeur du Conservatoire de musique; Perrot, directeur de l'Ecole normale supérieure; Barrias, professeur à l'Ecole des beaux-arts; Laloux, architecte; Jules Jacquet, graveur; Gérôme, de l'Institut; Massenet, de l'Institut; Gabriel Fauré, professeur au Conservatoire; Chancel, architecte du palais de l'Elysée; Saint-Saëns, vice-président de l'Académie des beaux-arts; Combarieu et le général Dubois, secrétaires généraux de la présidence.

— Le journal le *Voltaire*, dont M. Louis Henrique, député, vient de prendre la direction, paraîtra, à partir de ce soir lundi, à cinq heures et demie.

— Mme Legrain vient de terminer un calendrier de tempérance (à effeuiller) pour 1901 où 365 documents antialcooliques, des plus sérieux et des plus convaincants, ont été réunis. C'est une intéressante et nouvelle méthode de propagation. S'adresser à Mme Legrain, 7, rue Lesdiguières, Paris. 1 exemplaire : 50 cent. ou 75 cent. par poste; ou par colis postal : 14 exemplaires franco gare, 7 fr. 60; 24 ex., 12 fr. 60; 48 ex., 25 fr. 25.

— La Ligue des contribuables, fondée par M. Jules Roche, vient d'inaugurer à Fontainebleau la série de conférences qu'elle se propose de donner en province cette année et en 1901.

Hier, dans la salle des élections, M. Clément, avocat à la Cour de Paris, a fait devant un nombreux auditoire un exposé de la situation financière de la France et préconisé la suppression de l'initiative parlementaire en matière de dépenses publiques.

Le conférencier a été très applaudi et de nombreux adhérents se sont fait inscrire.

— L'administration Dufayel vend par abonnement et au comptant tous les articles nécessaires au bien-être de la vie; succès justifié par 44 années d'existence et plus de 2,000,000 de clients. La brochure explicative est envoyée franco.

Mieux, meilleur marché. — Grâce à leur construction scientifiquement étudiée, tous les appareils de chauffage mis en vente par les Etablissements Allez frères, 1, rue Saint-Martin, poêles, cheminées, calorifères, foyers fixes ou roulants, cuisinières, fourneaux de cuisine (Médaille d'or à l'Exposition universelle) produisent le maximum de chaleur avec le minimum de combustible.

Chambre des Députés

SÉANCE DE LUNDI MATIN 19 NOVEMBRE

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de **M. Deschanel**.

La réforme des successions.

La Chambre reprend la discussion des articles de la loi de finances concernant le régime fiscal des successions.

Elle avait voté antérieurement tous ces articles, sauf l'article 11 qui avait été réservé; il fixe à cinq ans le délai de prescription de l'action de l'Etat en recouvrement des droits exigibles par suite d'inexactitude dans la déclaration, tandis qu'il est de deux ans pour les particuliers contre l'Etat pour droits trop perçus.

M. Caillaux explique que cette différence, qui résulte de la loi de frimaire, s'explique aisément : le particulier qui fait sa déclaration connaît à merveille l'état de la succession et peut se rendre compte tout de suite du bien ou mal fondé des réclamations de l'Etat; l'Etat, au contraire, a besoin d'une enquête, parfois longue, pour vérifier les dires de la déclaration. Après cette explication, l'article 11 est adopté.

M. Poulain demande, sous forme d'article additionnel, qu'en dehors des droits prévus par la présente loi il soit perçu sur toute succession, à partir du sixième degré inclusivement, un droit de 5 0/0 dont le produit sera spécialement affecté à la caisse de retraite des travailleurs. C'est, dit-il, une œuvre de solidarité et non de charité. La charité insulte les travailleurs. C'est une forme insolente de la restitution. On proteste sur divers bancs et le ministre des finances, **M. Caillaux**, vient combattre l'amendement. La Chambre n'a pas encore créé la caisse de retraite des travailleurs; on ne sait pas dans quelles conditions elle fonctionnera. La réforme actuelle n'a d'autre objet que la déduction du passif dans les successions.

La Chambre repousse l'amendement par 293 voix contre 140.

M. Drake demande ensuite que l'excédent résultant de la réforme soit employé au dégrèvement des droits de mutation à titre onéreux sur les ventes d'immeubles ruraux d'une valeur inférieure à 2,000 francs.

Mais **M. Mesureur**, rapporteur, fait observer que c'est là une question tout à fait indépendante du régime fiscal des successions.

— La disposition que je propose, réplique **M. Drake**, a été déjà votée en 1893 par la Chambre lors de la discussion de la réforme des successions. Elle est donc bien ici à sa place.

Le rapporteur général, **M. Guillain**, tient à mettre la Chambre en garde contre les conséquences de l'adoption de l'amendement de M. Drake, qui intéresse l'équilibre du budget. Il entraînerait un déficit de 7 millions. La commission du budget demande que cet amendement lui soit renvoyé pour faire l'objet d'un rapport spécial.

Le renvoi à la commission est ordonné.

M. Laurent Bougère présente à son tour une disposition additionnelle spécifiant qu'il sera perçu sur toute succession supérieure à 1 million un droit de 5 0/0, dont le produit sera affecté au dégrèvement de l'impôt foncier. Tout le poids de la réforme pèsera, dit l'orateur, sur la propriété foncière ; et il n'y a rien de changé depuis la Révolution. (Exclamations à gauche.) Il ne faut pas créer de nouveaux privilèges au détriment de la propriété rurale.

Le président de la commission du budget, **M. Cochery**, insiste pour que la Chambre renvoie à cette commission toutes les dispositions additionnelles présentées. Elles n'ont aucun rapport avec la loi sur les successions. La Chambre peut dès maintenant voter l'ensemble de la loi, et pendant que nous continuerons la discussion du budget, la commission des finances du Sénat pourra être saisie de la réforme. (Très bien !)

Par 399 voix contre 103, la Chambre renvoie à la commission l'amendement de M. Laurent Bougère.

Avant le vote sur l'ensemble, **M. Dulau** lit une déclaration aux termes de laquelle ses amis et lui désapprouvent le tarif progressif contenu dans la réforme. Ils sont pour la proportionalité contre la progression. Ils voteront néanmoins le projet pour ne pas empêcher la réforme de la déduction des dettes d'aboutir. (Applaudissements au centre. — Protestations à gauche.)

M. Fachard fait une déclaration analogue, mais votera contre l'ensemble de la loi.

Après ces déclarations, l'ensemble des articles de la loi de finances relatifs au régime fiscal des successions est adopté par 413 voix contre 123.

Budget des affaires étrangères

M. d'Estournelles a la parole. Il tient à rendre hommage tout d'abord au patriotisme de notre représentant à Pékin (Applaudissement.) et à la vaillance de tous les Français qui l'ont secondé. (Nouveaux applaudissements.) La politique suivie par nous en Chine est conforme au besoin d'union de toutes les nations d'Europe. Mais une grave question préoccupe tous les esprits.

Où allons-nous ? Quel sera le dénouement de ce sombre drame? Combien de temps durera l'expédition? En ce moment, la saison hivernale arrête et paralyse les opérations. Jusqu'au printemps prochain, il ne pourra pas être question du retour de nos troupes. La France entretient déjà l'armée nationale et l'armée navale; elle va former l'armée coloniale : est-ce donc une quatrième armée, une armée d'Extrême-Orient, dont la France va avoir à subir l'entretien ?

Il ne faut pas se le dissimuler : cette charge, loin d'être une cause d'orgueil sera une cause d'affaiblissement pour notre pays. Il faudra beaucoup d'argent pour entretenir notre corps expéditionnaire. On dit que l'on obtiendra une indemnité de la Chine et qu'on créera un compte spécial pour faire face aux dépenses militaires.

Mais de qui l'obtenir, cette indemnité?

Le gouvernement chinois est à des milliers de kilomètres dans les terres. On l'atteint pourtant; il s'engage : comment payera-t-il? On peut évaluer le montant de l'indemnité. L'Allemagne évalue ses fonds de première mise à 200 millions, ce qui, pour les six puissances intervenantes, porte le chiffre total à 1 milliard 200 millions. Les indemnités civiles le porteront à 2 milliards, qui exigeront une annuité de 80 à 100 millions. Où les prendre? Sur les douanes; elles produisent 100 millions : les deux tiers sont affectés au service de la dette extérieure de la Chine, le dernier tiers à la marche des services. Compromettre celle-ci, c'est accroître l'anarchie et diminuer les chances de recouvrement.

Doubler le montant des douanes par les importations d'Europe, c'est, en réalité, payer de notre poche l'indemnité.

Bien plus, nos produits, nos machines en particulier permettent à la Chine industrieuse et économe d'accroître, comme dans une serre chaude, le prodigieux essor de son industrie; et nous aurons précipité nous-mêmes le mouvement d'une concurrence redoutable à l'Europe. (Très bien !)

D'ailleurs, l'indemnité ne sera pas payée, ne pourra pas être payée. Les nations voudront se payer elles-mêmes et nous assisterons au démembrement de la Chine. Voilà le danger! Exigeons le châtiment des coupables, mais ne prenons pas l'argent de la Chine qui finirait par nous coûter cher. (Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs.)

M. Sembat succède à M. d'Estournelles.

La guerre avec la Chine, dit-il, n'a pas été déclarée et la Chambre n'a jamais été consultée. Sommes-nous donc en état de guerre avec la Chine?

On pouvait le nier au moment de l'insurrection des Boxeurs, mais en ce moment on négocie les conditions mêmes de la paix avec le gouvernement chinois. On réclame, entre autres choses, le démantèlement des fortifications de Ta-Kou. Nous sommes donc en guerre avec la Chine. Nous demandons au gouvernement de respecter la Constitution et de consulter la Chambre pour savoir si la guerre doit être déclarée.

Il y a plus : quand l'expédition a commencé, l'Europe entière frémissait aux échos des bruits venus d'Extrême-Orient, a tableau atroce des massacres des ambassadeurs et de leurs femmes. Les massacres n'avaient pas eu lieu ! Pourquoi, après la délivrance des légations, n'avoir pas évacué Pékin ? (Applaudissements à l'extrême gauche.)

— Nous n'y avons que 1,200 hommes; absolument le même nombre que les Russes, réplique de son banc le ministre des affaires étrangères, **M. Delcassé**.

M. Sembat. — Pourquoi la France n'a-t-elle pas repris pour son compte la proposition russe d'évacuation pour la faire accepter par les autres puissances ? En réalité la France ne marchait qu'avec quelque résistance derrière la Russie.

L'orateur constate que le dernier Congrès de la paix tenu à Paris a demandé que les puissances s'abstinssent de toute intervention armée destinée à protéger, secourir ou venger les missionnaires de leur nationalité. Il a insisté, d'autre part, sur les dangers que ces missionnaires font courir à la paix.

Le Livre jaune est plein de rapports disant que les troubles de Chine ont commencé par l'attaque des missions : c'est de ce côté que provenaient surtout les provocations contre les Chinois. Les négociants européens doivent en prendre aussi leur part. Les Allemands avaient occupé le Chan-Toung comme pays conquis. Quelles mesures prendra-t-on à l'avenir pour mettre un terme aux provocations européennes?

La guerre de Chine n'a pas été menée d'une façon conforme au droit des gens; des atrocités ont été commises, surtout par les soldats allemands.

Une voix à droite. — Interpellez alors l'empereur d'Allemagne.

M. Thierry. — Monsieur Sembat, je ne comprends pas que vous demandiez compte au gouvernement d'actes commis par des soldats allemands, et je ne comprends pas dans quelle mesure votre discours pourra faciliter les négociations de M. Delcassé. (Applaudissements.)

M. Sembat. — Les actes auxquels je fais allusion ont été dénoncés par des lettres de soldats publiées par les journaux allemands. Le gouvernement allemand s'en émut, fit une enquête et empêcha toute nouvelle publication. Il reconnaissait ainsi que des actes brutaux pouvaient être commis en Chine. (Exclamations.)

A Tien-Tsin, les maisons, même celles des nationaux européens, ont été pillées par les soldats et les marins alliés. Des cruautés ont été commises. Tous les correspondants des journaux français et étrangers les ont signalées.

L'orateur cite en particulier la correspondance parue dans le *Temps* du 1er novembre, d'après laquelle un vieillard aurait été tué à coups de nerf de bœuf.

Il faut donc que le gouvernement donne des instructions précises pour que désormais la guerre de Chine soit menée conformément au droit des gens.

M. Sembat fait connaître que ses explications devant être encore assez longues, il y aurait peut-être lieu de renvoyer la discussion à demain. En conséquence, la séance est levée à midi.

NÉCROLOGIE

M. Robert, évêque de Marseille depuis le 13 juin 1878, est mort à Marseille ce matin, à trois heures.

M. Robert, malade depuis quelque temps, avait subi une opération, dimanche dernier, qui avait donné les plus vives inquiétudes à son entourage, mais dont il s'était remis.

Avant d'être nommé à l'évêché de Marseille, M. Robert était évêque de Constantine depuis le 27 février 1872. Il était auparavant vicaire général du diocèse de Viviers.

Depuis 1851 les évêques de Marseille sont, par privilège, décorés du pallium, qui est, on le sait, un ornement de laine blanche que les prélats choisis par le pape portent dans certaines cérémonies pardessus leurs habits pontificaux.

Le défunt avait été aumônier militaire en Afrique.

Mme Frédéric Passy, femme de l'éminent économiste, membre de l'Institut, est morte hier, à Neuilly-sur-Seine, dans sa soixante-quatorzième année.

Mme veuve Amédée Achard, née Arnould, est décédée hier, en son domicile de la rue de Prony, à l'âge de soixante-seize ans. La défunte était la mère de Mme Philippe Maquet et la grand-mère de Mme Jacques Comte-Offenbach, dont le mariage a eu lieu récemment.

Les obsèques seront célébrées demain mardi, à dix heures, en l'église Saint-François-de-Sales. L'inhumation se fera au Père-Lachaise.

LIBRAIRIE

Le capitaine Gaston Moch étudie dans la **DÉPÊCHE DE PARIS** (directeur Paschal Grousset) le poids écrasant que la paix armée fait peser sur l'Europe et les moyens d'y remédier (graphiques). En vente partout, **5 centimes.**

M. Denormandie, sénateur, publie chez Hachette la deuxième édition de ses souvenirs : *Temps passé, jours présents*. La première édition n'avait pas été mise dans le commerce.

AVIS ET COMMUNICATIONS

SUGAR PERNOT
Nouvelle Gaufrette vanille.

GLYCÉRINE SAVONNEUSE sans rivale contre Gercures et Crevasses. L. T. PIVER, Paris.

BULLETIN COMMERCIAL

DÉPÊCHES COMMERCIALES

La Villette. 19 novembre. — Bestiaux. — Vente calme sur le gros bétail, mauvaise sur les veaux et les moutons, facile sur les porcs.

| Espèces | Amenés. | Vendus. | 1re qté. | 2e qté. | 3e qté. | Prix extrêmes viande net